



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 16 novembre 2017**

**I. Ouverture de la séance à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 28**

**Etaient présents :**

M. DESANGLOIS – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. DIATTA – M. BULARD – M. BIGOT – Mme SEMIEM  
Mme BENASSI – M. BAULT

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme MEZRAR à Mme SEMIEM  
Mme VANDEL à Mme DESANGLOIS **arrivée à 18h55**  
Mme LEPRON à M. BULARD **arrivée à 18h55**  
M. GONZALES à M. GRISEL  
Mme QUOD-MAUGER à Mme BAULT  
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE  
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY  
M. CERNEA à M. PARMENTIER  
Mme XAVIER à Mme LEMONNIER-HAQUET  
Mme BARRIERE à M. BUTTARD

**II. Contrôle du quorum**

**III. Contrôle des délégations de vote**

- ✓ *Mme MEZRAR donne pouvoir à Mme SEMIEM*
- ✓ *Mme VANDEL donne pouvoir à Mme DESANGLOIS arrivée à 18h55*
- ✓ *Mme LEPRON donne pouvoir à M. BULARD arrivée à 18h55*

- ✓ *M. GONZALES donne pouvoir à M. GRISEL*
- ✓ *Mme QUOD-MAUGER donne pouvoir à Mme BAULT*
- ✓ *M. ANSERMET donne pouvoir à M. DEFROMERIE*
- ✓ *Mme MARQUIS donne pouvoir à M. GRAVIGNY*
- ✓ *M. CERNEA donne pouvoir à M. PARMENTIER*
- ✓ *Mme XAVIER donne pouvoir à Mme LEMONNIER-HAQUET*
- ✓ *Mme BARRIERE donne pouvoir à M. BUTTARD*

**Présents : 28**

**Pouvoirs : 10**

**Absents : 0**

**Votants : 28**

#### **IV. Désignation du secrétaire de séance**

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. LEGUILLON est désigné pour remplir cette fonction.

#### **Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services**

- 2017-11-95 : Convention constitutive d'un groupement de commande afin de grouper les achats de fournitures de bureau.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour      28      voix contre      0      Abstention      0

**Article 1** : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur l'achat en matière de fournitures de bureau,

**Article 2** : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes Bihorel, Bois Guillaume, Cléon, Darnétal, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen et le CCAS de Rouen, ainsi que le crédit municipal de Rouen et le Syndicat Intercommunal de restauration collective de Rouen.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

#### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes**

- 2017-11-96 : Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour      28      voix contre      0      Abstention      0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

## **Institutions et vie politique 5.2 fonctionnement des assemblées**

- 2017-11-97 : Charte élus

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'approuver la Charte éthique du Conseiller municipal de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et d'y apposer sa signature.

## **Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents**

- 2017-11-98 : Mandat spécial pour le salon des Maires

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser que les frais de transport et de repas réellement engagés par les membres de cette délégation soient remboursés à chacun des participants.

## **Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.10.2 décisions budgétaires**

- 2017-11-99 : Protocole transactionnel avec la boulangerie centre-ville : indemnisation suite travaux requalification du centre-ville.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'accorder la somme de 3 000 euros à M. MARGINIER Laurent en dédommagement et d'autoriser M le Maire à signer le protocole transactionnel, joint en annexe.

## **Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.10.2 Admission en non-valeur**

- 2017-11-100 : Admission en non-valeur, exercices 2007 à 2017 (titres non recouverts)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'admettre en non-valeur les titres selon la liste n°2568500233 jointe pour un montant total de 8 548,19 €,

## **Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.10.2 Admission en non-valeur**

- 2017-11-101 : Admission en non-valeur (suites procédures surendettement)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 3009310533 jointe pour un montant total de 500 €,

### Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt

- 2017-11-102 : Garantie d'Emprunt HLM Elbeuf – Renouvellement des composants rues Piaf et impasse des Thuyas

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 504 000 € (*Cinq cent quatre mille euros*) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°69405 constitué de 1 ligne de prêt ;

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : D'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### Finances locales 7.7 Avances

- 2017-11-103 : Classe de Découverte 2018 Ecole Jacques Monod, versement d'acomptes

Le **conseil municipal**, Madame Michèle DESANGLOIS, conseillère municipale du Maire, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le séjour à Montmartin sur Mer de l'école Jacques Monod

**Article 2** : d'autoriser le versement de ces deux acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

### Finances locales 7.7 Avances

- 2017-11-104 : Classe de Découverte 2018 Ecole Albert Camus, versement d'acomptes

Le **conseil municipal**, Madame Michèle DESANGLOIS, conseillère municipale du Maire, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le séjour Châteaux de la Loire et Puy du fou de l'école Albert Camus

**Article 2**- d'autoriser le versement de ces deux acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

### Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2017-11-105 : Inauguration des terrains de tennis Stéphane Houdet, mandat spécial pour autoriser les déplacements.

Le **conseil municipal**, Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative. décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De décider que les frais de transport réellement engagés par Stéphane Houdet seront remboursés, selon les conditions décrites ci-dessus et pour tous les déplacements qu'il fera pour participer aux manifestations communales.

### **Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions**

- 2017-11-106 : Subventions aux associations

Le **conseil municipal**, Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative.

décide par Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'attribuer le montant de ces subventions.

**Article 2** : d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces subventions

### **Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes 9.1.3 Sport**

- 2017-11-107 : Convention de mise à disposition du terrain de football N°3 des Hauts Vents entre la ville de Caudebec-Lès-Elbeuf et la ville de St Pierre-Lès-Elbeuf

Le **conseil municipal**, Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative.

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : de donner son approbation à la convention entre la ville de St Pierre-Lès-Elbeuf et la ville de Caudebec-Lès-Elbeuf, présentée dans le document joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations**

- 2017-11-108 : Aliénation d'un bien communal de Saint Pierre lès Elbeuf – parcelle ZA 503 – Avenue du Dué / Avenue de Bonport

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De céder la parcelle section ZA numéro 503, aux conditions ci-dessus ;

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec l'acquéreur, auprès de l'Office notarial ;

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

## Domaines de Compétences par thèmes : 8.8 environnement

### • 207-11-109 : Avis projet SERRAF

Le **conseil municipal**, Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter, pour une installation classée sur la commune de Tourville-la-Rivière présentée par la SERAF, avec notamment les réserves suivantes :

- Il doit s'agir de la dernière prolongation,
- Il ne peut être envisagé d'élargissement au périmètre actuel,
- La nappe phréatique devra être préservée,
- La vitesse d'enfouissement devra être limitée pour permettre une pérennité des installations,

### Informations

- Fête de Noël : pour la 1<sup>ère</sup> fois, la ville organise un copieux programme d'animations pour les fêtes de fin d'année. En lien avec les commerçants et les organisateurs du téléthon, très belles animations prévues durant le mois de décembre. Le programme sera présenté dans les prochains jours.
- Remise des colis aux aînés les 13, 14 et 15 décembre à la Résidence autonomie
- 1<sup>er</sup> PACS signé le 16 novembre 2017 avec M. le Maire
- Démarrage de l'atelier de lutte contre la fracture numérique le 26 novembre (au CAP jeunes et en partenariat avec le pôle emploi).

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H40

Le Maire



Patrice DESANGLOIS